



Constats sur la situation des athées dans l'UE, Parlement européen le 1/4/2018.

Réunion de concertation avec le Parlement et les organisations non confessionnelles « La discrimination et les persécutions des non-croyants dans le monde »

Il faut rendre hommage au travail de M. Jan Figel¹, mais l'élargir davantage aux athées, agnostiques et indifférents aux religions et ne pas oublier ce qui se passe dans l'Union européenne même.

Les dévalorisations des athées dans l'UE

Les athées sont l'objet de nombreuses dévalorisations dans plusieurs États membres de l'UE. Ces dévalorisations sont insidieuses, elles procèdent souvent par omission.

1. La liberté de conscience des athées, agnostiques et sans religion n'est pas respectée

- a. Quand des cours de religion sont obligatoires dans les écoles
- b. Quand on les oblige à financer les cultes par l'impôt
- c. Quand un État sous-traite l'enseignement aux écoles religieuses et que les parents sont obligés d'y inscrire leurs enfants

2. On les fait « disparaître » de fait

- a. Quand on donne la priorité au point de vue des représentants des cultes sur des questions d'éthique ou de société
- b. Quand la croyance religieuse est affirmée comme la norme
- c. Quand on ne promeut que la liberté religieuse et pas la liberté de conscience

3. On les discrimine et on les calomnie

- a. Quand des accusations sont officiellement formulées à leur encontre comme leur « non respectabilité, leur absence de morale, leur absence de spiritualité »
- b. Quand on en fait des boucs émissaires responsables de toutes les catastrophes qui se sont produites en Europe...



4. On ne respecte pas la liberté d'expression générale en maintenant des lois pénalisant le blasphème.

Pour porter des messages d'égalité à l'extérieur, les États de l'UE ont encore à travailler à l'intérieur pour améliorer la situation des athées, agnostiques et indifférents aux religions. L'agence de la FRA devrait davantage prendre cette question en considération. Et je reprends la suggestion faite tout à l'heure d'abolir définitivement le délit de blasphème dans tous les États de l'Union.

Je terminerai par un commentaire sur les propos du président français Macron, le 9 avril dernier. Les associations laïques françaises ont été très choquées des propos du président, car ils remettent en cause la séparation qui prévaut en France et qui nous avait permis de pacifier une société où le souvenir des guerres de religion est encore vivace.

Le président, pourtant garant de la Constitution, s'est permis de mettre en avant sa volonté d'entretenir des liens privilégiés avec un culte. Or les Français se disant athées ou sans religion sont majoritaires. Je vous laisse imaginer l'effet désastreux que cette provocation excessive peut entraîner.

Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE (contact@egale.eu), auprès du Parlement européen le 11 avril 2018.

1 Délégué de la Commission européenne pour la liberté religieuse et de conviction

